

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL668

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 33

Substituer aux alinéas 12 et 13 les trois alinéas suivants :

« 2° L'article 75 est ainsi modifié :

« *a*) Les trois dernières phrases du deuxième alinéa sont supprimées ;

« *b*) Après le même deuxième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à éviter la simple répétition du droit existant.